



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

N° DEC-2023/04

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER AVEC L'ASSOCIATION « ON A CHANTE POUR CA »
UNE CONVENTION RELATIVE A L'EXPOSITION « EN MATIERE DE PORTRAITS »
QUI AURA LIEU DU 3 AU 16 MARS 2023 A LA MAISON DE LA CULTURE**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la convention proposée par l'association « ON A CHANTE POUR CA » ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer la convention proposée par l'association « ON A CHANTE POUR CA » (sise 15 rue Maryse Bastié – 91280 ST PIERRE DU PERRAY), relative à l'exposition « EN MATIERE DE PORTRAITS » qui aura lieu du 3 au 16 mars 2023 à la Maison de la culture ;

ARTICLE 2 : Dit que la mise à disposition de cette exposition se fait à titre gratuit ;

ARTICLE 3 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie ;

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 23 janvier 2023

Décision affichée le :

3 1 JAN. 2023

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

Le Maire,


Patrick RAUSCHER